



Compte rendu de la réunion Péri-scolaire du 01 octobre 2018

Etaient présents :

Mr le Maire

Mme Fernandez : Responsable péri-scolaire

Mr Jaworski : Directeur de l'enfance et jeunesse

Début de la réunion à 19H15

Monsieur Jaworski, affecté sur la commune en mai 2018 demande à son équipe de se présenter :

- Kévin, directeur adjoint Charles Perrault
- Nadège, animation
- Amandine, animation
- Emilie, Atsem
- Géraldine, Atsem
- Véronique, Atsem
- Céline, Atsem
- Cathy, Atsem
- Julien, animation
- Carole, Atsem
- Carine, Animation, études et PAJ
- Maria, passage piéton et ménage
- Cindy, Animation
- Sandrine, Animation
- Sonia, cantine
- Isabelle, cantine
- Mélanie, animation
- Isabelle, cantine
- Corinne, Cantine et ménage
- Isabelle, cantine Petite section
- Aurélie, Animation

Monsieur Jaworski revient sur le fonctionnement du service péri-scolaire :

Horaires d'accueil :

- Accueil du matin : 7H00 – 8H20
- Restauration : 12H00 – 14H00
- Accueil du soir : 16H30 – 19H00
- Extra-scolaire (mercredi et vacances) :
 - Arrivée : 07H00-09H00
 - Départ : 17H00-19H00
 - Départ matin avec repas ou arrivée AM sans repas : 13H30-14H00

Les études surveillées :

Il ne s'agit pas de cours particulier. Un animateur ou un enseignant surveille les enfants qui font leurs devoirs de manière autonome.

Il y a actuellement trois groupes d'études.

Les réservations :

Elles se font jusqu'à 48H avant sur le portail famille ou par mail pour les services d'accueil et le mercredi.

Pour les petites vacances, elles se font 15 jours maximum avant le début de chaque semaine.

Pour les vacances d'été, elles se font entre le 01 et le 30 avril.

Les annulations se font 48h à l'avance sauf pour le mois de juillet qui se fait jusqu'au 31 mai et le mois d'août qui se fait jusqu'au 30 juin.

Il est demandé aux parents de respecter ces délais de réservation pour un souci d'organisation de planning des animateurs et afin de prévoir les sorties et/ou activités des enfants.

Toute inscription hors délais sera majorée X3.

Un mail de confirmation est envoyé pour toute réservation. Il n'est envoyé qu'après validation manuelle du service périscolaire.

Le cas d'une grève des enseignants ne rend pas automatique l'annulation de la cantine.

Les pièces à fournir :

- La fiche de liaison est obligatoire pour chaque enfant y compris pour les enfants de même fratrie.
- Un justificatif d'absence dans les 48h peut être remis au service périscolaire pour annuler des réservations. Néanmoins, un jour de carence sera appliqué.

Les accompagnants au départ :

Les enfants de maternelle doivent être récupérés par un accompagnateur de plus de 16 ans.

Les enfants d'élémentaires doivent être récupérés par un accompagnateur de plus de 12 ans.

Pour les départs seul, ils ne sont autorisés qu'en CM1 et CM2 et une demande motivée par écrit doit être envoyée à Mr le Maire.

Les PAI (Projet d'accueil Individualisé) :

Il existe un protocole spécifique qui doit être suivi dès l'inscription.

Mme Fernandez référence chaque PAI sur la commune. Ils partent ensuite en circuit à chaque responsable qui en prend connaissance et le signe.

Cette année, deux exemplaires sont demandés : un pour l'école et un pour le périscolaire.

Taux d'encadrement :

Pour les accueils de loisirs : 1 animateur pour 8 enfants de maternelle

1 animateur pour 12 enfants d'élémentaire

Pour les accueils périscolaires : 1 animateur pour 10 enfants de maternelle

1 animateur pour 14 enfants d'élémentaire

Le temps de restauration n'est pas un temps cadré par le code de l'action sociale et des familles comme les autres temps périscolaires.

Dans le cas où un animateur est absent à la dernière minute, plusieurs solutions sont possibles :

- Les animateurs sont annualisés ce qui permet d'en rappeler un en cas d'absence
- Une marge de manœuvre est prévue
- Les directeurs adjoints et le directeur ne font pas partie des taux d'encadrements et peuvent donc pallier à un manque ponctuel.

Des contrôles sont réalisés chaque année. Les résultats seront transmis aux associations de parents d'élèves.

Fin de la réunion à 20H00.